



Embargo: 18.11.2014, 9:15

Actualités OFS

BFS Aktuell

Attualità UST

14 Santé

Neuchâtel, novembre 2014

Statistique de l'aide et des soins à domicile

Résultats 2013: chiffres et tendances

En 2013, 261'408 personnes ont reçu des prestations d'aide et de soins à domicile. 48% des bénéficiaires avaient 80 ans et plus. 66% des heures facturées correspondaient à des prestations de soins, ce qui représente en moyenne 54 heures par cas par an.

L'essentiel en bref

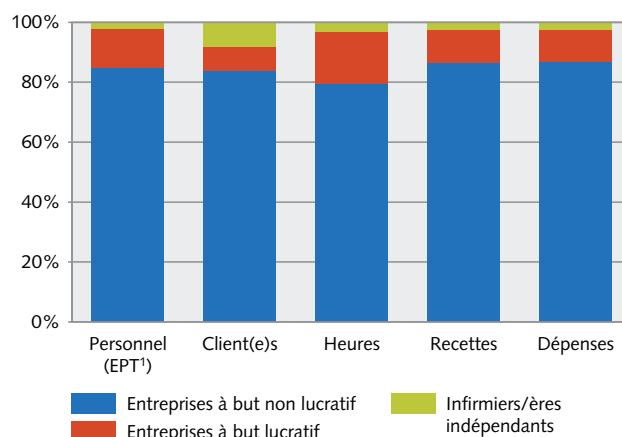
En Suisse, 261'408 personnes ont bénéficié de prestations à domicile au cours de l'année 2013. Ce sont près de 3,2% de la population totale¹.

Les 17,9 millions d'heures comptabilisées ont été consacrées pour 66% à des prestations de soins, pour 30% à des prestations d'aide à domicile et pour 4% à d'autres prestations (services sociaux, thérapeutiques, transports, alarmes, etc.). 3 millions de repas ont été servis à domicile à 30'500 personnes. Parmi les 1566 services qui ont participé au relevé, 579 sont des entreprises à but non lucratif, 293 des entreprises à but lucratif et 694 des infirmiers/ères indépendants. En termes de volume d'activité, quelque 80% des prestations ont été fournies par les entreprises à but non lucratif, ce qui représente 219'455 clients et environ 14,3 millions d'heures de travail.

Sur 17'982 postes équivalents plein temps (EPT), les entreprises à but non lucratif représentent 85% du total des emplois, contre 13% pour les entreprises à but lucratif et 2% pour les infirmiers/ères indépendants (G 1).

Caractéristiques des fournisseurs de prestations, en 2013

G 1



¹ Equivalents plein temps

Source: OFS – SPITEX

© OFS, Neuchâtel 2014

Le total des recettes, 1950,5 millions de francs, est constitué à hauteur de 66% de la facturation de prestations et 31% de contributions des pouvoirs publics. Les 3% restants proviennent de cotisations des membres, de dons, de produits du capital, etc.

En tout, 1931,7 millions de francs ont été dépensés, ce qui représente environ 2,8% des coûts de la santé². Les coûts de personnel dominent les dépenses avec une proportion de 85% du total. Les 15% restants sont des coûts liés au fonctionnement de l'activité.

¹ Population résidente permanente à la fin de l'année (statistique de la population et des ménages STATPOP, OFS).

² Statistique du coût et du financement du système de santé 2012, OFS.

Les fournisseurs de prestations

Les fournisseurs de prestations se différencient par leur nature juridique et organisationnelle.

Les **entreprises à but non lucratif** (de droit privé et de droit public) représentent la catégorie la plus importante en termes de volume d'activité. Elles reçoivent en principe un financement public (sous forme de subvention ou couverture du déficit) relié à un contrat de prestation en raison de leur activité d'intérêt général.

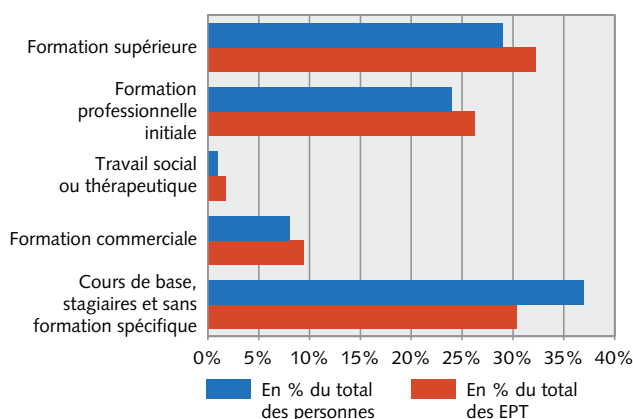
Les **entreprises à but lucratif** ainsi que les **infirmiers et infirmières indépendants** sont des entités de droit privé. Elles ne reçoivent généralement pas de financement public. Les infirmiers et infirmières indépendants se distinguent en outre comme catégorie en soi par le fait qu'ils ne peuvent pas engager d'autre personnel infirmier.

Personnel

En tout, on dénombre 17'982 équivalents plein temps (EPT) pour 41'866 personnes. Ce sont près de 4,3% des emplois occupés dans le domaine de la santé et des activités sociales en Suisse³.

29% du personnel a achevé une formation supérieure d'infirmier diplômé⁴ (degré tertiaire) et une personne sur quatre une formation professionnelle initiale (degré secondaire II). Sur les 15'611 personnes sans formation, 58% ont suivi des cours de base de santé, 8% sont des stagiaires en formation et 34% n'ont pas de formation spécifique dans le domaine de la santé (G2).

Personnes et postes selon la qualification, en 2013 G 2



Source: OFS – SPITEX

© OFS, Neuchâtel 2014

Les infirmiers/ères diplômés (formation de degré tertiaire) sont compétents pour l'évaluation des besoins du client, la coordination et les conseils ainsi que pour les examens et traitements (soins des plaies, perfusions, injections, préparation des médicaments, etc.). Ils dispensent aussi des soins de base (bander les jambes, soins hygiéniques, aide pour s'habiller, soutien aux malades psychiques, etc.).

³ Activité professionnelle et temps de travail, T3.2.2.9 Emplois en équivalent plein temps par division économique 2013 (moyenne des 4 trimestres), OFS.

⁴ Les diplômes d'infirmiers obtenus sous l'ancien droit (niveau II, SG, PSY, HMP, etc.) sont équivalents au diplôme d'infirmier/ère délivré au degré tertiaire par une haute école spécialisée (HES) ou une école supérieure (ES).

Au personnel assistant avec formation initiale (formation de degré secondaire II) sont délégués en principe les soins de base. Selon la complexité du cas, il peut se voir confier la réalisation d'examens et de traitements, pour autant qu'il possède les compétences requises.

Le personnel auxiliaire ayant suivi des cours de base peut s'occuper d'une partie des soins de base en plus des tâches d'aides ménagères et d'encadrement social. Actuellement il n'y a pas sur le plan suisse de pratique uniforme d'attribution des tâches en fonction de la formation; il est donc difficile de faire une comparaison au niveau national.

Les personnes qui travaillent à temps partiel sont nombreuses; toutes catégories confondues, le taux d'occupation moyen est de 43%.

Une répartition par fonction attribue 86% des emplois à la catégorie «aide et soins à la clientèle», les 14% restants étant du personnel administratif et de direction.

L'offre des services d'aide et de soins à domicile

Les prestations d'aide et de soins à domicile visent à faciliter et à favoriser le maintien à domicile des personnes de tout âge ayant besoin de soins, d'un encadrement, ou d'un accompagnement. Les **prestations de soins**, au sens de l'art. 7 OPAS⁵, sont effectuées sur prescription ou mandat médical. Elles sont remboursées par l'assurance obligatoire des soins (AOS).

Les **prestations d'aide** à domicile (ménage, lessive, courses, encadrement social, etc.), et le **service de repas** ne sont pas remboursés par l'AOS.

Clientèle et prestations

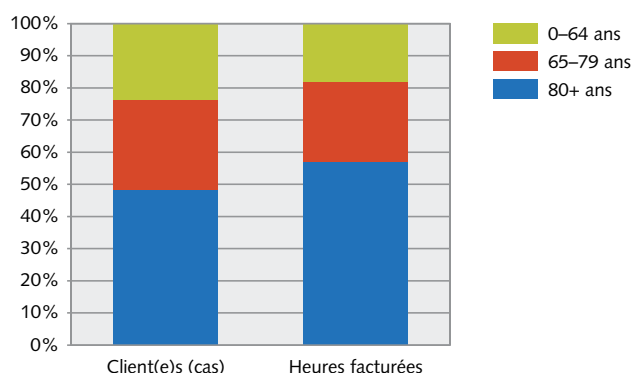
Les prestations des services d'aide et de soins correspondent à 394'218 cas⁶ pour presque 18 millions d'heures de travail facturé. En moyenne, chaque cas compte 46 heures de prestations par an.

Sur l'ensemble des prestations fournies, 56% des cas sont imputables aux prestations de soins. Les prestations d'aide à domicile correspondent à 30% des cas. Les autres prestations (services sociaux, thérapeutiques, transports, alarmes, etc.) ne représentent que 14% des cas.

Les trois quarts de la clientèle ont 65 ans et plus et ils ont bénéficié de 82% des heures facturées pour des prestations de soins et d'aide. Plus de la moitié des heures facturées sont dispensées aux clients de 80 ans et plus qui représentent 5% de l'ensemble de la population suisse (G3).

⁵ Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (RS 832.112.31). Les prestations de soins comprennent: l'évaluation, conseil, coordination, les examens et traitements, les soins de base.

⁶ Un client peut, dans le cours de l'année, avoir recours à des prestations de différents types (par exemple de soins et d'aide à domicile). Chaque prestation représente un cas, de sorte qu'un client peut être compté à plusieurs reprises.

Client(e)s et heures par classe d'âge, en 2013**G 3**

Source: OFS – SPITEX

© OFS, Neuchâtel 2014

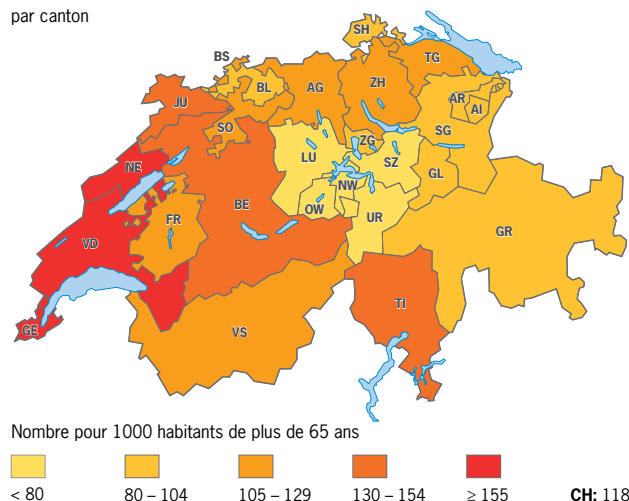
En moyenne par an, les clients de 80 ans et plus ont reçu 60 heures de prestations de soins et d'aide, ceux de moins de 65 ans 39 heures.

Environ deux tiers de la clientèle sont des femmes. Cette situation s'explique entre autres par le fait qu'elles ont une espérance de vie supérieure à celle des hommes. Par ailleurs, dans l'économie domestique, les hommes sont souvent soignés par leurs épouses plus jeunes et de ce fait, recourent moins aux services professionnels d'aide et de soins à domicile.

Parmi les habitants de 65 ans et plus, 118 sur 1000 ont reçu une prestation de soins en moyenne suisse. Les deux extrêmes sont représentés par, d'un côté, le canton de Nidwald (59/1000) et, de l'autre, le canton de Neuchâtel (184/1000) (C1).

Recours aux soins des clients de plus de 65 ans, en 2013**C 1**

par canton



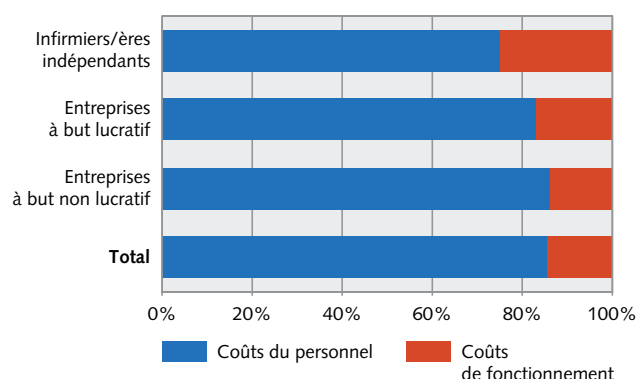
Source: OFS – Statistique de l'aide et des soins à domicile (SPITEX)

© OFS, Neuchâtel 2014

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces différences: on peut mentionner, notamment, la part des personnes très âgées (80 ans et plus) parmi les personnes de 65 ans et plus, la densité des relations familiales ou de voisinage, la part des personnes âgées résidant en établissement médico-social, ou encore la structure et l'organisation de l'offre d'aide et de soins à domicile.

Finances

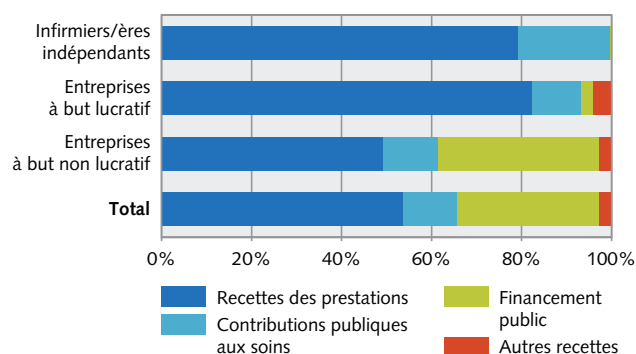
Le total des dépenses déclaré en 2013 par les services d'aide et de soins à domicile s'élève à 1931,7 millions de francs. Les coûts salariaux et les autres coûts de personnel (liés à la formation continue et autres frais non explicitement inclus dans le salaire) représentent 85% (1651,3 millions de francs) du total. Le reste, soit 15% (280,4 millions de francs), est constitué par les coûts de fonctionnement (assurances, frais de loyer et administratifs, véhicules, etc.) (G4).

Dépenses par type de fournisseur, en 2013**G 4**

Source: OFS – SPITEX

© OFS, Neuchâtel 2014

Les 1950,5 millions de francs des recettes totales proviennent pour les deux tiers (1283,1 millions de francs) des prestations fournies⁷ y compris la contribution aux coûts des prestations de soins versée par les cantons et les communes. Le financement des pouvoirs publics⁸ (cantons, communes et autres institutions) ne concernent quasi exclusivement que les entreprises à but non lucratif et représente presque l'autre tiers (612,8 millions de francs) des recettes. Le solde (54,6 millions de francs) correspond aux cotisations des membres, dons et autres revenus (G5).

Recettes par type de fournisseur, en 2013**G 5**

Source: OFS – SPITEX

© OFS, Neuchâtel 2014

⁷ Prestations fournies: prestations de soins, prestations d'aide à domicile, autres prestations et prestations de service de repas.

⁸ Plusieurs cantons (AG, AR, BL, FR, GE, NE, TI, SH, SO, SZ, VD) versent un montant unique sans distinction entre la participation aux coûts des prestations de soins et le financement public (subvention ou couverture de déficit).

Au total, les cantons et les communes se sont acquittés de 846,8 millions de francs pour les services de soins et d'aide à domicile. C'est 7% de plus qu'en 2012.

Les prestations de soins (1008,9 millions de francs) sont prises en charge par les assureurs à la hauteur de 712,2 millions de francs. 236,2 millions de francs proviennent de la participation des cantons et des communes, mais le système de financement public n'est pas le même pour tous les cantons. Dans plusieurs cantons, un montant unique est versé sans distinction entre la contribution aux coûts des prestations de soins et le financement direct (voir note 8 en bas de page). Par conséquent, la partie des coûts des soins prise en charge par les cantons et les communes est en réalité supérieure. La clientèle, en plus de sa participation ordinaire (franchise et quote-part), a aussi contribué à couvrir une partie des coûts des prestations de soins. En 2013, elle a dû déboursier de sa poche 60,5 millions de francs. Les cantons du Tessin, de Jura, de Neuchâtel, de Fribourg, du Valais, de Vaud et de Glaris ont renoncé à introduire la participation de l'assuré aux coûts des prestations de soins.

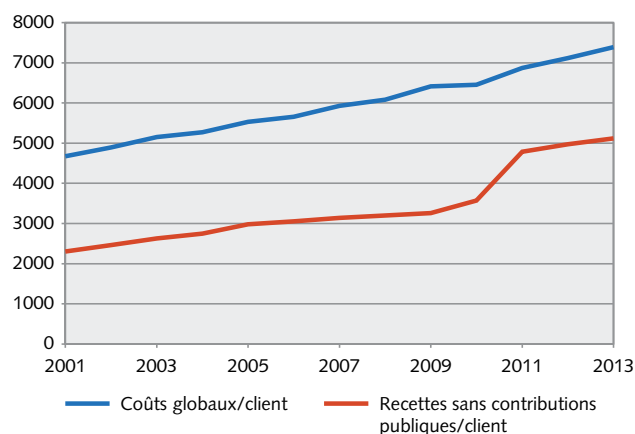
Tendances

L'évolution entre 2001 et 2013 montre une augmentation relativement constante des coûts globaux par client qui passent de 4674 francs en 2001 à 7390 francs en 2013.

Les recettes sont aussi représentées par une ligne croissante modérée, après l'augmentation extraordinaire de 34% enregistrée en 2011 (de 3569 francs en 2010 à 4785 en 2011). Ceci est le résultat de l'application du nouveau régime de financement qui a introduit, en plus de la prise en charge des coûts des soins par l'assurance obligatoire, la participation aux coûts des soins de la part des clients ainsi que des cantons et communes⁹ (G 6).

Coûts et recettes par client, 2001–2013

G 6



Source: OFS – SPITEX

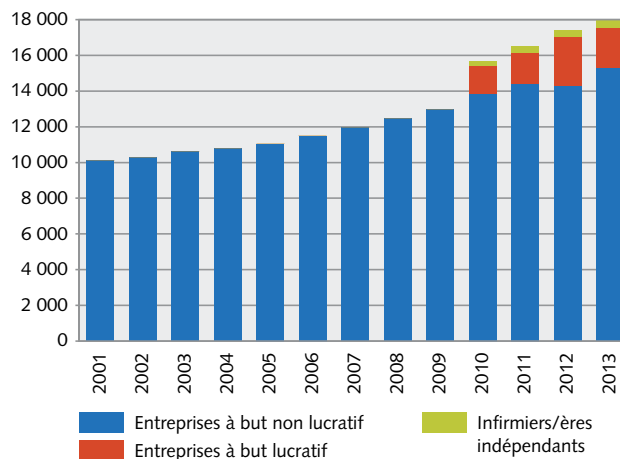
© OFS, Neuchâtel 2014

Durant la même période, le personnel employé à suivi une tendance similaire. L'écart plus prononcé entre les années 2009 et 2010 s'explique par l'élargissement du relevé aux entreprises à but lucratif et aux infirmiers et

infirmières indépendants. En effet, jusqu'en 2009, seules les entreprises à but non lucratif faisaient l'objet du relevé (G 7).

Emploi (équivalents plein temps), 2001–2013

G 7



Source: OFS – SPITEX

© OFS, Neuchâtel 2014

Statistique de l'aide et des soins à domicile

L'Office fédéral de la statistique établit la statistique de l'aide et des soins à domicile depuis 2007. A partir des données 2010, la statistique porte non seulement sur les entreprises à but non lucratif, mais aussi sur les entités à but lucratif – entreprises et infirmiers et infirmières indépendants.

Plus d'informations sur Internet

Aide et soins à domicile:

www.statistique.ch → Infothèque → Enquêtes, sources → Statistique de l'aide et des soins à domicile (SPITEX) → Résultats et analyses

Impressum

Editeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Conception, rédaction: Flavia Lazzeri

Domaine: 14 Santé

Layout: DIAM, Prepress/Print

Traductions: Services linguistiques OFS, **langues:** disponible comme fichier PDF (ou sous forme imprimée) en français, en allemand et en italien

Renseignements: Office fédéral de la statistique, Service d'information santé, tél. 058 463 67 00, e-mail: gesundheit@bfs.admin.ch

Numéro de commande: 1027-1300-05, gratuit

Commandes: tél. 058 463 60 60, fax 058 463 60 61, e-mail: order@bfs.admin.ch

⁹ Loi fédérale sur l'assurance-maladie (RS 832.10), article 25a. al. 5.